



LE CEF DE NIMES SE MET EN GREVE.

Vendredi 11 février, une délégation composée de représentants de la CGT-PJJ et de ceux des personnels du CEF ont été reçus par la Directrice territoriale suite à un courrier envoyé dix jours auparavant. La DT nous disait être « surbookée », c'est la raison pour laquelle cette date est arrivée si tard... Les problèmes rencontrés et les dysfonctionnements ont pu être exposés ainsi qu'un certain nombre de revendications. Nous avons pu constater à cette occasion à quel point les agents étaient méprisés par la DT : une direction dans le déni et ne tenant pas compte de la souffrance de l'équipe. Pratiquement aucune réponse n'a pu être apportée.

Au CEF, ce n'est grâce qu'à une équipe dévouée à sa mission de service public que la structure a pu survivre, mais à quel prix... Aujourd'hui, elle a atteint un point de non retour. Des limites intolérables pour l'ensemble de l'équipe ont été dépassées : L'équipe fonctionne à 8 éducateurs au lieu de 15 prévus (du fait de nombreux arrêts de maladie), jours et nuits. Absence du professeur de l'éducation nationale depuis des mois. Pas d'infirmier pour dispenser les traitements parfois lourds aux mineurs, une direction (contractuelle!) totalement dépassée et une gestion financière qui ressemble à du bricolage : Les agents avancent sur leur propre deniers les activités des jeunes voire même parfois la nourriture !!!

Les emplois du temps changent d'une semaine à l'autre, les éducateurs n'ont aucune visibilité, les conditions de travail se dégradent et les vies personnelles en pâtissent. Faute de personnel, certains éducateurs sont même rappelés pendant leurs congés: mais on n'est plus à une illégalité près...

Pour toutes ces raisons, et à l'issue de l'audience, la CGTPJJ a déposé un préavis de grève à partir de mercredi et ce pour une durée d'une semaine. La Directrice inter-régionale qui s'est saisie de la situation accepte de rencontrer la délégation très prochainement.

L'équipe du CEF revendique la suspension de l'activité le temps de permettre :

- L'embauche de 4 éducateurs contractuels pour pallier les problèmes d'absences, de congés, ou de formation obligatoire, ..
- L'arrivée immédiate d'un enseignant et d'une infirmière par détachement ou contrat.
- Remise en état des véhicules administratifs et des locaux qui se dégradent en l'absence d'entretien.
- Une direction digne de ce nom. La mise en place d'un planning de travail et le respect du cycle de huit semaines pour conserver une vie privée.

Si l'administration ne répond pas favorablement, elle prend le risque d'un passage à l'acte grave au sein du CEF et/ou le découragement et la démobilisation des personnels.

La vitrine de l'administration PJJ se fissure. Alors que le 8 décembre 2010, le contrôleur général des lieux de privation de liberté rendait un rapport alarmant sur le fonctionnement de ces établissements, mettant en avant le manque de formation des éducateurs impliquant des tensions relationnelles vives entre jeunes et adultes. La Loi 2002, les droits des mineurs et ceux de leurs familles sont souvent bafouées. Le manque de personnel soignant en direction des mineurs qui devraient bénéficier d'une prise en charge psychiatrique étant aussi souligné.

La CGT-PJJ a, à de nombreuses reprises dénoncé le manque de moyens en personnels dans les CEF (comme dans les EPE), le non-remplacement des arrêts de maladie de plus en plus nombreux, ou un cahier des charges peu respecté.

Que chacun prenne ses responsabilités, la CGT- PJJ prendra les siennes et soutiendra le mouvement jusqu'à satisfaction des revendications.